

Chapitre 5

Maroc – Les médias numériques et sociaux favorisent l’engagement citoyen des jeunes en faveur de la démocratie

Karima Rhanem

Depuis 2011, et l’annonce par le roi du Maroc Mohammed VI d’une série de réformes constitutionnelles en réponse au mouvement de contestation initié par les jeunes marocains le 20 février de la même année, plusieurs initiatives ont été prises par des acteurs de la jeunesse et de la société civile afin de promouvoir l’engagement citoyen sur des plateformes à la fois hors ligne et en ligne. Ce chapitre examine la façon dont les jeunes militants marocains et les acteurs de la société civile ont utilisé internet et les réseaux sociaux afin de mobiliser, de débattre et de soutenir le changement. Il étudiera également dans quelle mesure ces initiatives ont influencé les politiques.

Le Maroc a l’un des taux de pénétration d’internet les plus élevés en Afrique, avec plus de 10 millions d’internautes (El Barakah, 2015). Selon l’Agence nationale de réglementation des télécommunications, plus de 60 % de la population utilise internet et 44 millions d’utilisateurs de portables sont enregistrés. L’utilisation des médias sociaux a également augmenté, avec plus de 7 millions d’utilisateurs de Facebook³³. L’infrastructure 4G et d’autres technologies ont permis à des millions de Marocains, des activistes sociaux mais aussi des employés du gouvernement de s’engager en ligne et d’exprimer leurs opinions sur les questions les plus urgentes en matière de démocratie et de droits de l’homme dans le pays.

33. Voir www.internetworldstats.com/stats1.htm (consulté le 23 septembre 2017).

Au cours du processus de réforme constitutionnelle mené en 2011, Tarik Nesh-Nash, un ingénieur informaticien et innovateur marocain, a créé la plateforme participative *Reforme.ma*, qui a permis à des milliers de Marocains de contribuer à l'élaboration de la nouvelle Constitution (Urquiza, 2013). Les commentaires et les propositions soumis en ligne ont été présentés au comité consultatif chargé de la réforme constitutionnelle. Selon Nesh-Nash, 40 % des contributions ont été prises en compte dans la nouvelle Constitution. Après l'adoption de cette Constitution, le gouvernement a préparé plusieurs projets de loi visant à appliquer les dispositions constitutionnelles. Certaines de ces lois ont tenu compte de l'avis des citoyens, d'autres non.

En 2013, une campagne menée sur les médias sociaux au Maroc et combinant des stratégies axées sur les décideurs a poussé le gouvernement à abandonner un code numérique controversé. Le projet de loi a provoqué de vives contestations en ligne, principalement de la part des jeunes internautes, convaincus que ses dispositions allaient mettre fin à l'anonymat en ligne et limiter la liberté d'expression. La campagne³⁴, qui utilisait les hashtags #Code_Num [#almodwana rakmiya lan tamor], a contraint le gouvernement à suspendre la loi. Cette affaire a mis en évidence le fait que le gouvernement avait commencé à établir un dialogue avec une importante communauté en ligne eu égard au processus décisionnel public.

Il existe d'autres exemples de réaction du gouvernement face à des contestations en ligne au Maroc. L'affaire controversée de la mineure Amina Filali,³⁵ qui s'est suicidée après avoir été mariée de force à son violeur, en est un bon exemple. Des militants ont lancé une campagne en ligne exigeant la modification de l'article 475 du Code pénal marocain, qui permet à un violeur d'éviter toutes poursuites s'il se marie avec sa victime. La campagne en ligne a débattu de cette affaire qui s'est déroulée dans une petite ville du Maroc, a dépassé les frontières via les réseaux sociaux et en a fait une célèbre cause internationale. Elle a abouti à des manifestations hors ligne et un plaidoyer devant le gouvernement en faveur de la modification de la loi et, en 2014, le Parlement marocain a abrogé l'article 475.

Ces initiatives ont suscité un important débat sur l'influence des médias sociaux en politique. Les analystes ont constaté que les médias sociaux au Maroc jouaient un rôle d'opposition essentiel et avaient réussi à influencer des politiques publiques, comme le montrent plusieurs mesures prises par le gouvernement en réponse au plaidoyer en ligne.

En 2016, le Parlement marocain a adopté deux lois qui permettent aux citoyens de déposer des pétitions et des motions auprès du gouvernement et du Parlement (Zaireg, 2016). La mise en œuvre de ces deux lois, et d'autres mesures juridiques, nécessitera du temps. Cependant, les activistes marocains font déjà usage des pétitions en ligne sur *Avaaaz*³⁶ et d'autres sites. Les pétitions en ligne via les réseaux sociaux ne sont pas encore reconnues mais elles représentent un outil puissant pour faire pression sur le gouvernement étant donné le nombre de signatures qui peuvent être recueillies et leur portée mondiale.

34. Voir www.facebook.com/DesobeissanceElectronique/?fref=ts (consulté le 23 septembre 2017).

35. Concernant le suicide d'Amina Filali, voir https://en.wikipedia.org/wiki/Suicide_of_Amina_Filali (consulté le 26 février 2018).

En mai 2016, une pétition en ligne³⁶ a influencé un projet de loi qui venait d'être voté par le Parlement marocain et qui autorisait le travail domestique pour les jeunes filles dès l'âge de 15 ans. La campagne de plaidoyer en ligne contre le travail des enfants a conduit l'Observatoire national des droits de l'enfant, présidé par la princesse Lalla Meryem, à demander la révision de la limite d'âge à 18 ans. Malgré la controverse, le Parlement a voté en juin 2016 et a fixé cet âge à 16 ans, sous certaines conditions toutefois. Le plaidoyer est toujours en cours, et les activistes espèrent faire abroger et modifier certains articles afin de répondre aux préoccupations de la société civile (HuffPost Maroc, 2016).

En revanche, une pétition en ligne³⁷ protestant contre la réception et l'incinération de 2 500 tonnes de déchets italiens sur le sol marocain a remporté plus de succès. La pétition a recueilli les signatures de plus de 20 000 citoyens préoccupés par leur santé et l'environnement, et le gouvernement a pris des mesures pour cesser toute importation de déchets étrangers dans le pays à l'avenir. En 2016, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP22) qui s'est tenue au Maroc a permis à des milliers de Marocains de participer à des débats en ligne et hors ligne sur les politiques environnementales.

Une autre pétition en ligne à l'impact significatif est la campagne en ligne dénonçant les agressions et le vandalisme au Maroc, #Zéro_Grissage. La campagne vise à renforcer la sécurité publique et à éliminer la criminalité dans les rues, et appelle les forces de sécurité à davantage d'efficacité. Après le lancement de la campagne en juillet 2016, le ministre de l'Intérieur a publié un communiqué de presse, et il prend déjà des mesures en vue de renforcer la sécurité des citoyens. Les autorités ont également mis en garde contre l'utilisation abusive de fausses images ou de vidéos non vérifiées montrant des personnes violemment attaquées dans des lieux publics.

Selon les exemples susmentionnés, il ne fait aucun doute qu'internet est devenu un outil alternatif qui joue un rôle important et exerce un pouvoir efficace pour influencer les politiques, plus encore que les institutions. Après l'échec total de la tentative de coup d'État en Turquie, à la suite d'un appel effectué via l'application FaceTime sur le téléphone du Président Erdogan (Hearst, 2016) appelant les Turcs à descendre dans la rue, les Marocains qui avaient suivi avec inquiétude ces événements sur les médias sociaux ont relancé leur campagne en ligne visant à dénoncer l'interdiction, par le gouvernement marocain, des appels mobiles via les applications internet gratuites telles que WhatsApp, Viber et Skype (Al Hussaini, 2016), et argumentant qu'un appel VoIP pouvait sauver la démocratie, et des vies.

Pour les élections législatives, en octobre 2016, des centaines de personnes et d'organisations de la société civile ont été formées afin de surveiller les élections et de participer à des débats politiques. Au Maroc, les partis politiques ont fait la

36. Voir la pétition en ligne « Aux Parlementaires du Royaume du Maroc: non à l'exploitation des mineures dans le travail domestique », http://secure.avaaz.org/fr/petition/Aux_Parlementaires_du_Royaume_du_Maroc_Non_a_l'exploitation_des_mineures_dans_le_travail_domestique/?pv=25 (consulté le 26 février 2018).

37. Voir la pétition en ligne « FMDH: refus de la gestion des déchets italiens sur le territoire marocain », www.change.org/p/refus-de-la-gestion-des-d%C3%A9chets-italiens-sur-le-territoire-marocain (consulté le 26 février 2018).

promotion de leurs candidats en ligne, lesquels suivent les tendances de la jeunesse et utilisent les plateformes numériques pour recruter des partisans. Le gouvernement et les organisations de la société civile ont également mené des campagnes en vue d'encourager les jeunes à participer aux élections dans le cadre de débats en ligne sur la formation du gouvernement.

Les médias sociaux sont devenus un outil efficace pour promouvoir la citoyenneté démocratique et les valeurs des droits de l'homme. Grâce à eux, les citoyens peuvent obliger les gouvernements à rendre des comptes, surveiller des élections et participer au débat politique. Néanmoins, les questions d'éthique et de vie privée, outre les préoccupations gouvernementales en matière de sécurité aboutissant souvent au contrôle et à la censure, restent préoccupantes. Les médias sociaux peuvent constituer une plateforme pour la diffusion d'informations mensongères. Les utilisateurs en ligne doivent être conscients de leur responsabilité éthique les obligeant à fournir des informations exactes, objectives et fiables sans nuire à la liberté individuelle ni à la vie privée d'autrui.

La technologie d'imagerie suscite également des préoccupations éthiques. Les citoyens et les journalistes professionnels connectés à leurs smartphones utilisent les nouvelles technologies pour modifier et pour manipuler les images, ce qui crée un immense problème de confiance s'agissant de l'authenticité des photos prises par les citoyens et les journalistes en ligne. La convergence des médias traditionnels et nouveaux en tant que moyen de diffusion d'informations soulève des questions quant à la nécessité de fixer une limite entre réglementation et censure, et la façon de garantir la liberté d'expression, tout en protégeant contre les discours incendiaires.

BIBLIOGRAPHIE

Al Hussaini A. (2016). «*Moroccans protest ban of VoIP calls, including Whatsapp, Viber, Facebook and Skype*», <http://advox.globalvoices.org/2016/01/17/moroccans-protest-ban-of-voip-calls-including-whatsapp-viber-facebook-and-skype> (consulté le 26 février 2018).

El Barakah T. (2015). «*Morocco among countries with highest internet penetration in Africa: Oxford Survey*», www.morocoworldnews.com/2015/07/163129/morocco-among-countries-with-highest-internet-penetration-in-africa-oxford-survey (consulté le 26 février 2018).

Hearst D. (2016). «*How an iPhone defeated the tanks*», www.middleeasteye.net/columns/how-iphone-defeated-tanks-turkey-1556177810 (consulté le 26 février 2018).

HuffPost Maroc (2016). «*Les associations de défense des droits de l'enfant s'insurgent contre la loi sur le travail des "petites bonnes"*», www.huffpostmaghreb.com/2016/05/12/petites-bonnes-maroc_n_9926214.html (consulté le 26 février 2018).

Mayton J. (2015). «*Morocco has over 10 million internet users*», www.itnewsafrika.com/2015/05/morocco-has-over-1a-million-internet-users (consulté le 26 février 2018).

Urquiza L. (2013). « *Internet and citizen participation : Moroccan youths reinvent their democracy* », <http://blogs.worldbank.org/youthink/internet-and-citizen-participation-moroccan-youths-reinvent-their-democracy> (consulté le 26 février 2018).

Zaireg R. (2016). « *Pétitions et motions au Maroc : les projets de lois adoptés* », www.huffpostmaghreb.com/2016/01/28/manifestation-petition-lo_n_9096808.html (consulté le 26 février 2018).

